

CERTIFICAT

Aide aux vacances

Le Maire de la ville d'ANNONAY certifie que l'aide financière de la commune apportée aux enfants ANNONEENS admis en **CAMPS, COLONIES ou MAISONS FAMILIALES DE VACANCES** a été fixée à partir du 1^{er} janvier 2009 à :

2,70 € par JOUR et par ENFANT

POUR BENEFICIER DE CETTE AIDE :

La famille devra, à l'issue du séjour, faire remplir l'attestation ci-dessous par l'organisme d'accueil et la retourner au service scolaire de la **MAIRIE D'ANNONAY**.

Le versement de cette aide se fera à **L'ORGANISME D'ACCUEIL et EN AUCUN CAS AUX FAMILLES**. Il appartient donc à ce dernier, soit de décompter la participation à venir, soit de rembourser, après perception de la somme allouée par la mairie d'ANNONAY, les familles bénéficiaires.

En foi de quoi, le présent certificat est délivré pour servir et faire valoir ce que de droit.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE PRIS EN COMPTE

✂

CERTIFICAT DE PRESENCE

(A retourner en MAIRIE D'ANNONAY - BP 133 - 07104 ANNONAY CEDEX ☎ 04.75.69.32.73)

ACCOMPAGNE D'UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE FAISANT APPARAÎTRE CLAIREMENT LE NOM DE L'ŒUVRE ORGANISATRICE.

ŒUVRE ORGANISATRICE :
(cachet de l'établissement)

Je soussigné :
Responsable du centre de vacances de :
Certifie que l'enfant (Nom, Prénom) : Né le :
Domicilié à (adresse précise) : **07100 ANNONAY**

A séjourné du :/...../..... au/...../.....

Date et signature